

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ° L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires européennes

Jeudi
24 janvier 2019
9 h 30

Compte rendu n° 76

- I. Communication de Mme la Présidente Sabine Thillaye sur la réunion des présidents de la COSAC les 20 et 21 janvier 2019 (priorités de la présidence roumaine)..... 3
- II. Examen de textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-4 de la Constitution..... 7
- III. Examen de textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-6 de la Constitution..... 10

**Présidence de
Mme Sabine Thillaye,**
Présidente



COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Jeudi 24 janvier 2019

Présidence de Mme Sabine Thillaye, Présidente de la Commission

La séance est ouverte à 9 h 37.

I. Communication de Mme la Présidente Sabine Thillaye sur la réunion des présidents de la COSAC les 20 et 21 janvier 2019 (priorités de la présidence roumaine)

Mme la présidente Sabine Thillaye. Chers collègues, je vous présente le compte rendu de la réunion de la COSAC en formation restreinte réunissant les présidents des commissions parlementaires chargées des affaires européennes. Cette réunion s'est tenue à Bucarest les 20 et 21 janvier derniers et elle était consacrée à la présentation des priorités de la Présidence roumaine par Mme Ana Bichall, Vice premier ministre. Elle a souligné l'importance pour la Roumanie de cette Présidence, puisqu'il s'agit de la première fois depuis son adhésion en 2007 qu'elle accède à cette fonction.

Le contexte de cette Présidence est particulier à un double titre. Au plan intérieur tout d'abord, la Roumanie traverse une situation difficile, marquée par des réformes du système judiciaire et du droit pénal visant à annuler les poursuites en cours dans les affaires politico-financières. Ces réformes suscitent des mouvements de protestation dans l'opinion publique roumaine et elles donnent lieu à une surveillance par les institutions européennes, qui pourrait déboucher sur une saisine de la Cour de Justice. Le rapport de nos collègues Coralie Dubost et Vincent Bru sur l'État de droit nous a déjà informés de cette situation qui mérite que nous restions attentifs. Au plan européen ensuite, la Présidence roumaine est confrontée à deux échéances majeures, la date butoir du 29 mars prochain pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et la tenue des élections européennes du 23 au 26 mai prochains.

Dans ce contexte compliqué, la Roumanie a fait le choix de placer sa Présidence sous le thème fédérateur de la cohésion, qui se décline en plusieurs volets : la cohésion sociale, la cohésion territoriale et la cohésion politique. Elle organisera le 9 mai prochain à Sibiu un sommet européen informel réunissant les chefs d'État et de Gouvernement, dans le but de définir un nouvel agenda stratégique de l'Union. Ce sommet vise à tourner la page du Brexit et à envisager avant le renouvellement du Parlement et de la Commission, les perspectives de refondation de l'Union européenne.

Le programme de travail de la Présidence repose pour sa part sur quatre piliers : la convergence, la sécurité, l'action globale et les valeurs européennes.

En matière de convergence, la Présidence souhaite développer la dimension sociale de l'Union, consolider l'Union économique et monétaire, y compris en matière fiscale, intensifier la numérisation de l'économie et le développement des infrastructures. À ce titre,

elle souhaite défendre la PAC et la politique de cohésion dans les négociations sur le cadre financier pluriannuel. Aucun calendrier précis n'a toutefois été annoncé sur le déroulement de ces négociations d'ici les élections européennes.

S'agissant de la sécurité, la Présidence a mis en avant la nécessité de renforcer la cybersécurité, de conforter le parquet européen notamment en matière de lutte contre le terrorisme. Elle a également fait part de son intention d'avancer sur la question migratoire, notamment en renforçant les capacités opérationnelles de Frontex.

La Présidence roumaine souhaite par ailleurs positionner l'Europe comme un acteur global sur la scène internationale. Elle promeut le renforcement des capacités de défense de l'Union, tout en restant très attachée au partenariat stratégique avec l'OTAN. Poursuivant l'action des présidences bulgares et autrichiennes en la matière, elle met l'accent sur l'élargissement de l'Union aux Balkans occidentaux. Les représentants de ces pays à la COSAC ont tous pris la parole pour insister sur leur volonté d'intégrer l'Union et de voir de nouveaux chapitres de négociation ouverts au cours de l'année. Le cas de la Turquie a aussi été évoqué car ce pays tient à ce que les engagements antérieurs pris par les autorités de l'Union européenne soient respectés et que de nouveaux chapitres de négociation soient ouverts.

Enfin, la Présidence roumaine s'attache à promouvoir les valeurs communes de l'Union et souhaite que celle-ci s'engage dans la lutte contre le racisme et l'intolérance. Elle fait à ce titre de la lutte contre les *fake news* une priorité d'autant plus essentielle qu'elles risquent de perturber la campagne des élections européennes.

Les représentants de Chypre ont fait une longue déclaration pour insister sur l'importance du volet sécuritaire de la politique de l'Union européenne. Ils ont fait remarquer que plusieurs facteurs risquaient de fragiliser la stabilité régionale du sud de la Méditerranée, c'est pourquoi Chypre et la Grèce cherchent à renforcer leurs liens de coopération avec des pays du voisinage du pourtour méditerranéen comme le Liban ou l'Égypte.

À la fin de la réunion de la COSAC, M. Călin Popescu-Tăriceanu, président du Sénat roumain a souhaité me recevoir avec mon collègue Jean Bizet, président de la Commission des affaires européennes du Sénat. À cette occasion, il a beaucoup insisté sur les inquiétudes ressenties en Roumanie sur l'influence de la Russie et sur les risques en matière de sécurité qu'elle représente notamment en raison de son influence dans la zone de la Mer Noire.

M. André Chassaigne. Je vous remercie pour cette présentation. En tant que président du groupe d'amitié France-Roumanie, je connais bien les sujets qui tiennent particulièrement à cœur à ce pays, c'est pourquoi je voudrais savoir si la question de l'intégration de la Roumanie à l'espace Schengen a été évoquée. Au cours de vos discussions, la Roumanie a-t-elle abordé la question de l'évolution de la PAC ? Lorsqu'elle affiche l'objectif de la convergence des économies européennes, la Roumanie insiste souvent sur le fait qu'en matière de politique agricole commune, les pays récemment entrés dans l'Union européenne sont défavorisés par rapport aux États fondateurs.

Mme la présidente Sabine Thillaye Au cours de cette réunion dont la durée était limitée à une matinée de discussions, la question de l'évolution de l'Espace Schengen n'a pas été abordée. La Roumanie s'est limitée à présenter les grands axes de sa présidence et, sur cette question, elle a surtout insisté sur la sécurisation des frontières extérieures de l'Union.

La question de l'évolution de la PAC n'a pas été évoquée en détail mais la présidence roumaine a insisté sur l'objectif d'une plus forte convergence des économies des différents États membres et a défendu, à ce titre, le rôle de la PAC et de la politique de cohésion.

M. Michel Herbillon Au cours de votre intervention, vous avez indiqué que la question de l'élargissement de l'Union européenne avait été évoquée. Pouvez-vous nous donner des précisions à ce sujet, car cette question risque de devenir l'un des enjeux de la campagne des élections européennes et elle suscite des débats au sein des opinions publiques. Quelles ont été les prises de position des différentes délégations ? Le Sénat français s'est-il exprimé sur ce point ?

Vous avez évoqué les priorités de la présidence roumaine sans évoquer de calendrier précis pour faire aboutir certaines réformes en cours de négociation. Quels sont les sujets sur lesquels la Roumanie va se mobiliser pour obtenir des résultats concrets et qui pourraient être les symboles de sa présidence et de son engagement européen ? Vous avez également évoqué votre entretien avec le Président du Sénat roumain, pouvez-vous nous préciser les raisons de sa préoccupation au sujet de la Russie ?

Mme la présidente Sabine Thillaye. Le sujet de l'élargissement n'a pas été abordé en détail, mais l'intégration à l'Union européenne des pays des Balkans est une préoccupation de la présidence roumaine. C'était aussi une préoccupation de la présidence autrichienne. Plus généralement, tous les pays se situant dans le proche voisinage des Balkans souhaitent cet élargissement, car ils ont le sentiment de se situer dans une zone d'instabilité à laquelle ils veulent donner une perspective. M. Jean Bizet, président de la commission des Affaires européenne du Sénat, et moi-même avons clairement dit au président du Sénat roumain que cette question était politiquement très sensible en France et qu'il nous semblait difficile de faire adhérer nos concitoyens à cette perspective. Je constate qu'à chaque réunion de la COSAC, ce sujet est mis en avant et soutenu par les États membres d'Europe centrale et orientale.

La présidence roumaine est par ailleurs confrontée à un calendrier compliqué avec, d'un côté, le Brexit et, d'un autre côté, les élections européennes. Elle devra avant tout achever les réformes en cours, le lancement de nouveaux chantiers législatifs étant subordonné à l'élection du Parlement européen et à l'installation d'une nouvelle Commission.

Sur la défense, les pays d'Europe centrale s'interrogent sur la capacité de l'Union européenne à mettre en place une défense européenne : leur parapluie sécuritaire reste l'OTAN et ils encouragent fortement le renforcement du partenariat entre l'Union européenne et l'OTAN. Mes interlocuteurs roumains ont également souligné l'importance du partenariat oriental pour réaffirmer le caractère stratégique de la Mer noire.

M. Joaquim Pueyo. Je pense que cette présidence de la Roumanie est très importante et les priorités qui nous ont été indiquées sont très positives. La situation géographique de la Roumanie, à la frontière de la Moldavie et de l'Ukraine, la place en première ligne avec la Russie. Son inquiétude est légitime. Comment envisage-t-elle l'élargissement de l'Union européenne aux Balkans ? Quelle est sa position par rapport à l'Ukraine ? Comme je l'ai déjà suggéré, il me semble intéressant d'envisager un travail de réflexion sur la politique de voisinage de l'Union européenne dans la zone orientale.

Mme la présidente Sabine Thillaye. La Roumanie est clairement en faveur de l'adhésion des pays des Balkans à l'Union européenne, mais elle n'a pas défini un quelconque calendrier. Je pense qu'il faudra effectivement que notre commission décide de la mise en place de rapports d'information sur la politique de voisinage et d'élargissement, afin de réfléchir aux réponses qui pourraient être apportées à cette question géostratégique. Une alternative à l'adhésion pourrait être de proposer à ces pays une forme d'association.

Mme Nicole Le Peih. La PAC ne figure pas parmi les priorités de la présidence roumaine, alors que c'est une politique majeure de l'Union européenne et que son budget et son caractère intégré sont menacés.

Mme la présidente Sabine Thillaye. La PAC a été mentionnée à plusieurs reprises lors de nos échanges. Le maintien du niveau de la PAC dans le prochain cadre financier pluriannuel est une préoccupation de la présidence roumaine et elle correspond à son objectif d'une plus grande convergence de l'Union.

M. Éric Bothorel. On constate que certains États membres, dont le nôtre, lancent des initiatives en faveur d'une « taxe GAFA », ce qui est une bonne chose. Mais, dans ce type de dossier, l'harmonisation est la clé du succès. La présidence roumaine a-t-elle donné des précisions sur le dossier de l'harmonisation fiscale ? Envisage-t-elle de relancer des processus d'harmonisation à l'échelle européenne de dispositifs qui ont déjà fait l'objet de réflexion, comme les travaux de l'OCDE ? Par ailleurs, certains États membres prennent des initiatives concernant la 5G, y compris la France. La présidence roumaine a manifesté l'intention de lancer la mise en place d'infrastructures. Prévoit-elle d'agir de manière à s'assurer que des initiatives nationales lancées unilatéralement ne viendront pas compromettre les efforts prévus au niveau européen ?

Mme la présidente Sabine Thillaye. La numérisation fait partie des priorités de la présidence roumaine, qui veut aboutir au marché unique numérique. Elle attache une importance particulière à la connectivité, afin de réduire la fracture numérique entre les États membres et à l'intérieur de chacun d'entre eux, mais aucune proposition concrète n'a été mentionnée lors de la COSAC des présidents. Le sujet de la « taxe GAFA » n'a pas été abordé, mais la présidence roumaine a manifesté le souhait de faire avancer le dossier de l'harmonisation fiscale.

M. Damien Pichereau. Je souhaite aborder le volet social du paquet mobilité. Un accord, qui protégerait bien mieux le secteur français du transport routier (cabotage, détachement des travailleurs, contrôle et conditions de travail), a été trouvé au Conseil. La présidence roumaine est d'accord pour ouvrir les trilogues sur le cabotage dès que possible mais le dossier risque d'être bloqué car les eurodéputés du groupe PPE veulent repousser les discussions à la prochaine mandature, ce que je déplore car cela sanctionne les travailleurs du secteur routier. Je dirais presque que ces derniers sont pris en otages pour de basses raisons politiciennes. Il faut souhaiter que cette situation soit débloquée lors de la réunion des présidents de groupe du Parlement européen du 7 février prochain.

Mme la présidente Sabine Thillaye. Ce dossier n'a pas été évoqué mais la présidence roumaine a fait part de sa volonté de mettre en œuvre le socle social européen et de conforter la dimension sociale de l'Union. La Roumanie devra sans doute arbitrer entre son souhait de maintenir la compétitivité de son important secteur routier et son souci de la convergence sociale en Europe.

M. André Chassaigne. Je souhaite faire deux observations. Tout d'abord, le document publié par le Secrétariat général des affaires européennes sur la présidence roumaine fait un point très précis sur ses priorités d'action et je ne peux qu'encourager mes collègues à en prendre connaissance. Ensuite, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il est important d'envoyer des signaux forts aux États membres d'Europe centrale et orientale. Le rapprochement franco-allemand semble susciter de la frustration dans certains pays avec lesquels les relations directes sont rares. Il faut profiter de la présidence roumaine pour renforcer nos liens avec ces pays.

Mme la présidente Sabine Thillaye. Il me semble effectivement primordial que la France reste en contact avec tous les États membres, quelles que soient leur taille et leur situation géographique. L'Allemagne le fait et cela contribue à son influence au sein de l'Union. J'ai pu effectivement constater que le rapprochement franco-allemand suscitait de nombreuses questions. Il ne doit pas être exclusif et nous devons multiplier les échanges avec l'ensemble des États membres.

Mes chers collègues, je vous indique que nous recevrons le 7 février M. Philippe Léglise-Costa, représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne : nous aurons ainsi l'occasion d'approfondir nos discussions sur les priorités de la présidence roumaine.

II. Examen de textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-4 de la Constitution

Sur le rapport de la **Présidente Sabine Thillaye**, la Commission a examiné des textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-4 de la Constitution.

● Textes « actés »

Aucune observation n'ayant été formulée, la Commission *a pris acte* des textes suivants :

➤ Énergie

- Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil adaptant la directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'efficacité énergétique [telle que modifiée par la directive 2018/XXX/UE] et le règlement (UE) 2018/XXX du Parlement européen et du Conseil [gouvernance de l'union de l'énergie] en raison du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (**COM(2018) 744 final - E 13618**).

➤ Fiscalité

- Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne l'instauration de certaines exigences applicables aux prestataires de services de paiement (**COM(2018) 812 final - E 13703**).

- Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 904/2010 en ce qui concerne des mesures de renforcement de la coopération administrative afin de lutter contre la fraude à la TVA (**COM(2018) 813 final - E 13704**).
- Proposition de règlement d'exécution du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 282/2011 en ce qui concerne les livraisons de biens ou les prestations de services facilitées par des interfaces électroniques et les régimes particuliers applicables aux assujettis qui fournissent des services à des personnes non assujetties, effectuent des ventes à distance de biens et certaines livraisons intérieures de biens (**COM(2018) 821 final - E 13706**).
- Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué conformément à l'article 41, paragraphe 1, de l'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège en ce qui concerne la coopération administrative, la lutte contre la fraude et le recouvrement de créances dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée (**COM(2018) 832 final - E 13707**).

➤ *Institutions*

- Proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (**COM(2018) 833 final - E 13689**).
- Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (**COM(2018) 834 final - E 13690**).
- Décision du Conseil portant nomination de trois membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la Bulgarie, la Croatie et l'Italie (**14062/18 - E 13699**).
- Décision du Conseil modifiant le règlement intérieur du Conseil (**15270/18 - E 13709**).
- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil en vue de permettre la poursuite des programmes de coopération territoriale PEACE IV (Irlande-Royaume-Uni) et Royaume-Uni-Irlande (Irlande - Irlande du Nord - Écosse) dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (**COM(2018) 892 final - E 13728**).

➤ *Transports, politique spatiale*

- Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne (**COM(2018) 853 final - E 13741**).
- Proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la

Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne (**COM(2018) 854 final - E 13742**).

• **Textes « actés » de manière tacite**

En application de la procédure adoptée par la Commission les 23 septembre 2008 (textes antidumping), 29 octobre 2008 (virements de crédits), 28 janvier 2009 (certains projets de décisions de nominations et actes relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) concernant la prolongation, sans changement, de missions de gestion de crise, ou de sanctions diverses, et certaines autres nominations), et 16 octobre 2012 (certaines décisions de mobilisation du fonds européen d'ajustement à la mondialisation), celle-ci a pris acte tacitement des documents suivants :

➤ *Institutions*

- Proposition de décision du Conseil arrêtant la composition du Comité économique et social européen (**COM(2018) 783 final - E 13679**).
- Conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) Nomination de Mme Kristina LOVÉN SELDÉN (SE), membre dans la catégorie des représentants des organisations de travailleurs (**5200/19 - E 13740**).
- Proposition de décision du Conseil arrêtant la composition du Comité des régions (**COM(2018) 782 final - E E13678**).

La Commission a également pris acte de la levée tacite de la réserve parlementaire, du fait du calendrier des travaux du Conseil, pour les textes suivants :

➤ *Défense européenne-PSDC*

- Directive (UE) de la Commission portant modification de la directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des produits liés à la défense (**D59086/01 - E 13746**).

➤ *Marché intérieur, biens et services*

- Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 661/2009 du Parlement européen et du Conseil et les annexes I, III et IV de la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à jour des références et l'inclusion de certains règlements de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies relatifs à la réception par type des véhicules à moteur (**D058460/04 - E 13681**).

➤ *Politique agricole commune*

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du groupe de travail sur les vins institué par l'accord de partenariat

économique entre l'Union européenne et le Japon en ce qui concerne les formulaires à utiliser comme certificats pour l'importation dans l'Union européenne de produits vitivinicoles originaires du Japon ainsi que les modalités de l'autocertification (**COM(2018) 837 final - E 13725**).

➤ *Politique étrangère et de sécurité commune(PESC)*

- Décision du Conseil en faveur de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines dans le cadre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (**15531/18 LIMITE - E 13747**).
- Décision du Conseil modifiant la décision 2011/72/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie (**15573/18 LIMITE - E 13748**).
- Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n° 101/2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Tunisie (**15575/18 LIMITE - E 13749**).
- Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2018/1544 concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques (**15749/18 LIMITE - E 13750**).
- Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) 2018/1542 concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques (**15750/18 LIMITE - E 13751**).
- Décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (**5171/19 LIMITE - E 13752**).
- Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie (**5173/19 LIMITE - E 13753**).

III. Examen de textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-6 de la Constitution

Sur le rapport de la **Présidente Sabine Thillaye**, la Commission a déclaré conformes au principe de subsidiarité les textes suivants transmis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-6 de la Constitution :

➤ *Fiscalité*

- Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne l'instauration de certaines exigences applicables aux prestataires de services de paiement (**COM(2018) 812 final - E 13703**).

- Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 904/2010 en ce qui concerne des mesures de renforcement de la coopération administrative afin de lutter contre la fraude à la TVA (**COM(2018) 813 final - E 13704**).

➤ *Institutions*

- Décision du Conseil portant nomination de trois membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la Bulgarie, la Croatie et l'Italie (**14062/18 - E 13699**).

➤ *Transports, politique spatiale*

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des règles communes garantissant une connectivité de base du transport aérien eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union (**COM(2018) 893 final - E 13732**).

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant certains aspects de la sécurité aérienne eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union (**COM(2018) 894 final - E 13733**).

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des règles communes garantissant une connectivité de base du transport routier de marchandises eu égard au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne (**COM(2018) 895 final - E 13734**).

La séance est levée à 10 h 08.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Éric Bothorel, M. André Chassaigne, Mme Valérie Gomez-Bassac, M. Michel Herbillon, M. Alexandre Holroyd, Mme Caroline Janvier, M. Christophe Jerretie, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Nicole Le Peih, M. Damien Pichereau, M. Joaquim Pueyo, Mme Sabine Thillaye

Excusés. – Mme Christine Hennion, Mme Marietta Karamanli, Mme Liliana Tanguy

Assistait également à la réunion. – M. Jean-Luc Warsmann